

Bois Energie, Solaire, Géothermie : quel accompagnement? Quelles aides?

13/04/2022

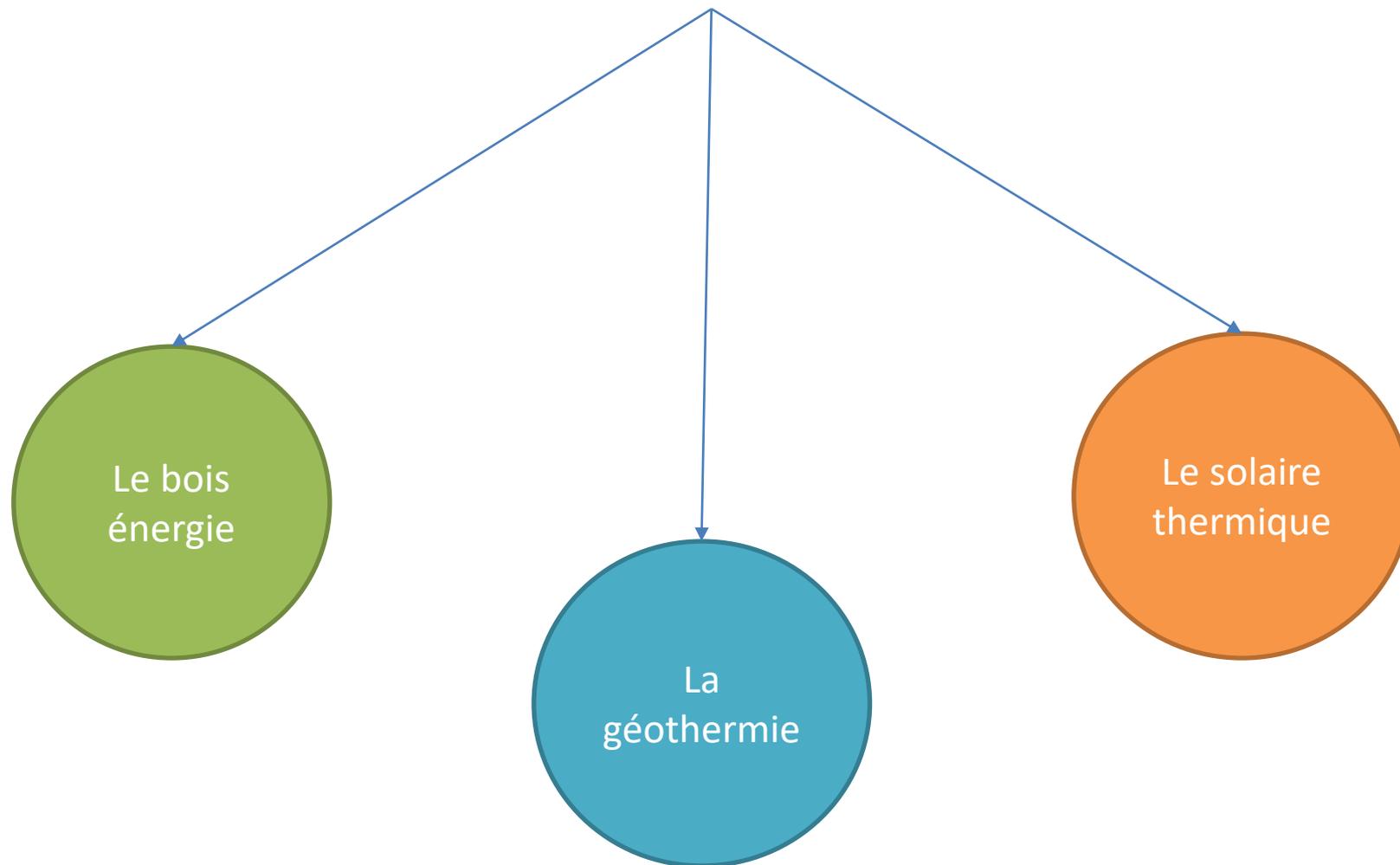
Lodève

Au sommaire :

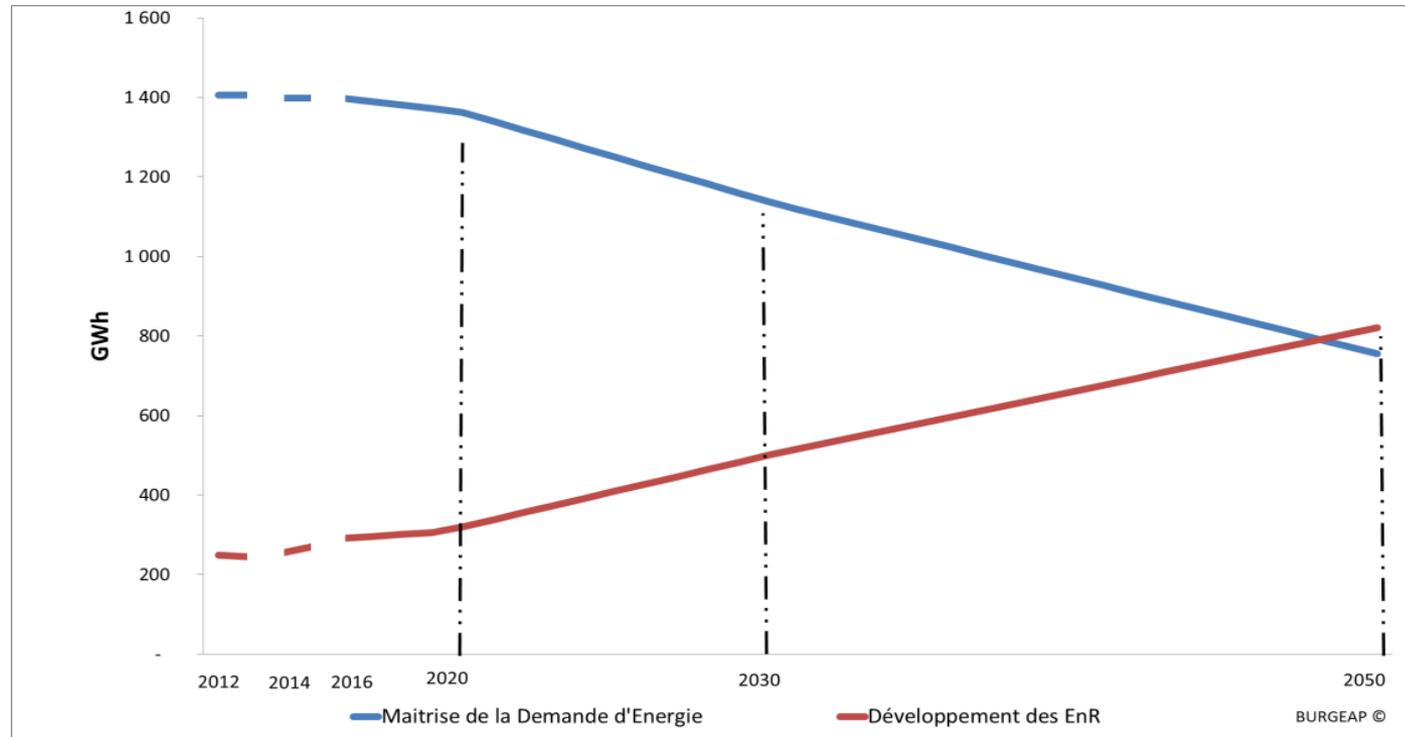
- ✓ Visite chaufferie du groupe scolaire Prémerlet – Ville de Lodève
- ✓ Quelques mots sur le PCAET et la charte forestière – Pays Cœur d'Hérault
- ✓ Présentation de l'observatoire Bois Energie, des logiques d'approvisionnement en bois local – Communes Forestière d'Occitanie
- ✓ Présentation de la mission Chaleur renouvelable et de l'accompagnement technique – Hérault Energies
- ✓ Présentation des financements existants : Région Occitanie, Ademe

Au sommaire :

Avez-vous un projet / êtes-vous plus particulièrement intéressé.e.s par ?



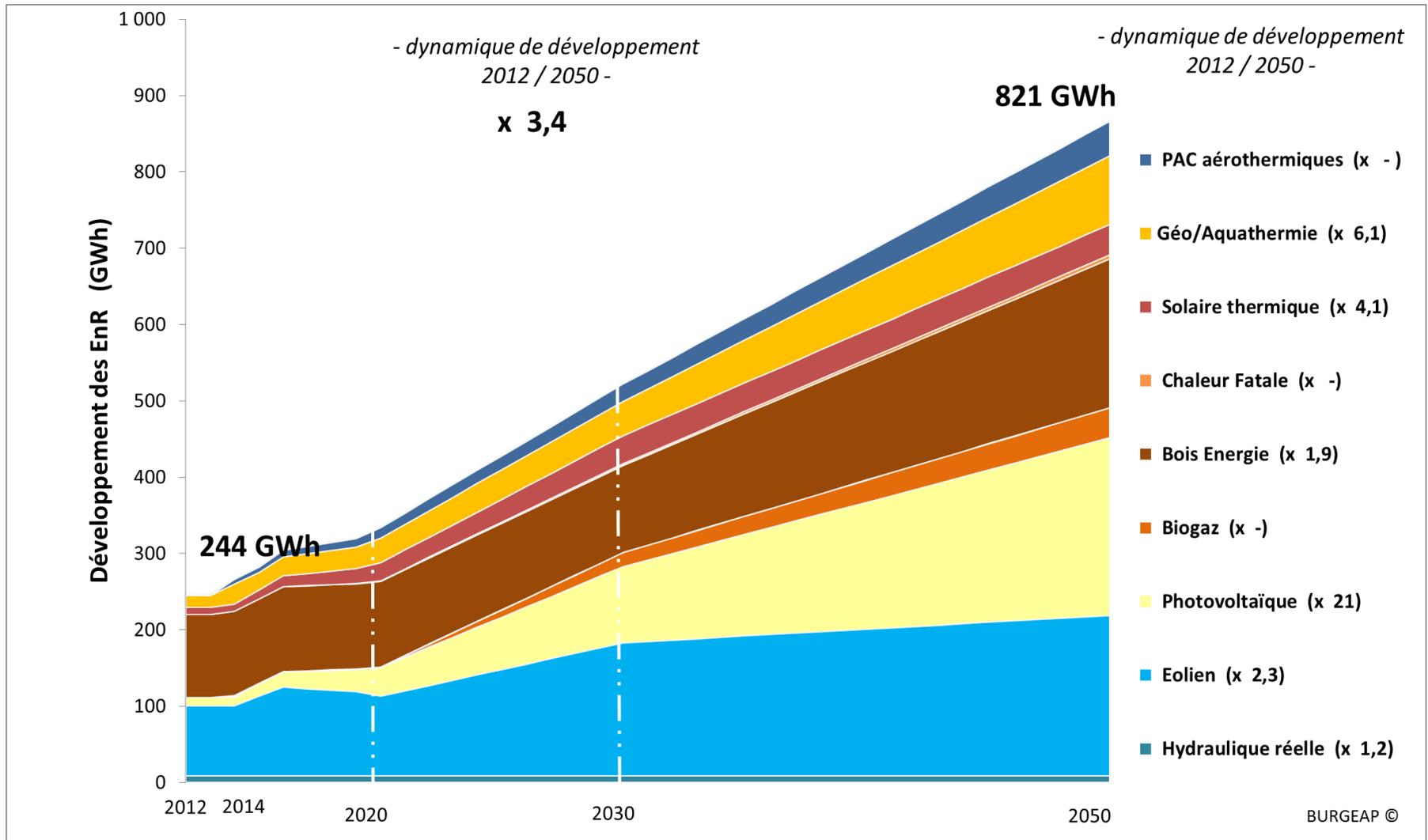
Quelques mots sur le PCAET



Une stratégie -> devenir Territoire à Énergie Positive à 2050

Quelques mots sur le PCAET

✓ -> Des objectifs chiffrés, pour les énergies renouvelables



Quelques mots sur le PCAET

✓ -> Un axe sur les énergies renouvelables

3. Promouvoir le développement de la production et de la consommation d'énergies renouvelables

6. Sensibiliser et former les acteurs du territoire sur les enjeux du développement des ENR et leurs potentiels locaux

7. Favoriser les initiatives locales et les projets participatifs dans le développement des ENR

8. Faciliter le portage de projets ENR

9. Développer la production et la consommation d'ENR&R au sein du mix énergétique du territoire

=> Organiser l'entretien et la gestion durable des forêts du territoire par la mise en place et les orientations de la Charte forestière de territoire -

=> mise en œuvre du programme d'actions Charte Forestière de Territoire

=> Informer et mettre en réseaux les différents acteurs de la filière bois / action CFT

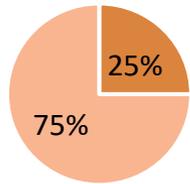
=> Inciter et favoriser l'étude, et sa généralisation, de solutions bois en remplacement des vieilles chaudières (fioul et au gaz) pour favoriser l'usage local du bois et de ses qualités de substitution

Quelques mots sur la charte forestière



Les espaces naturels et forestiers du Pays Coeur d'Hérault

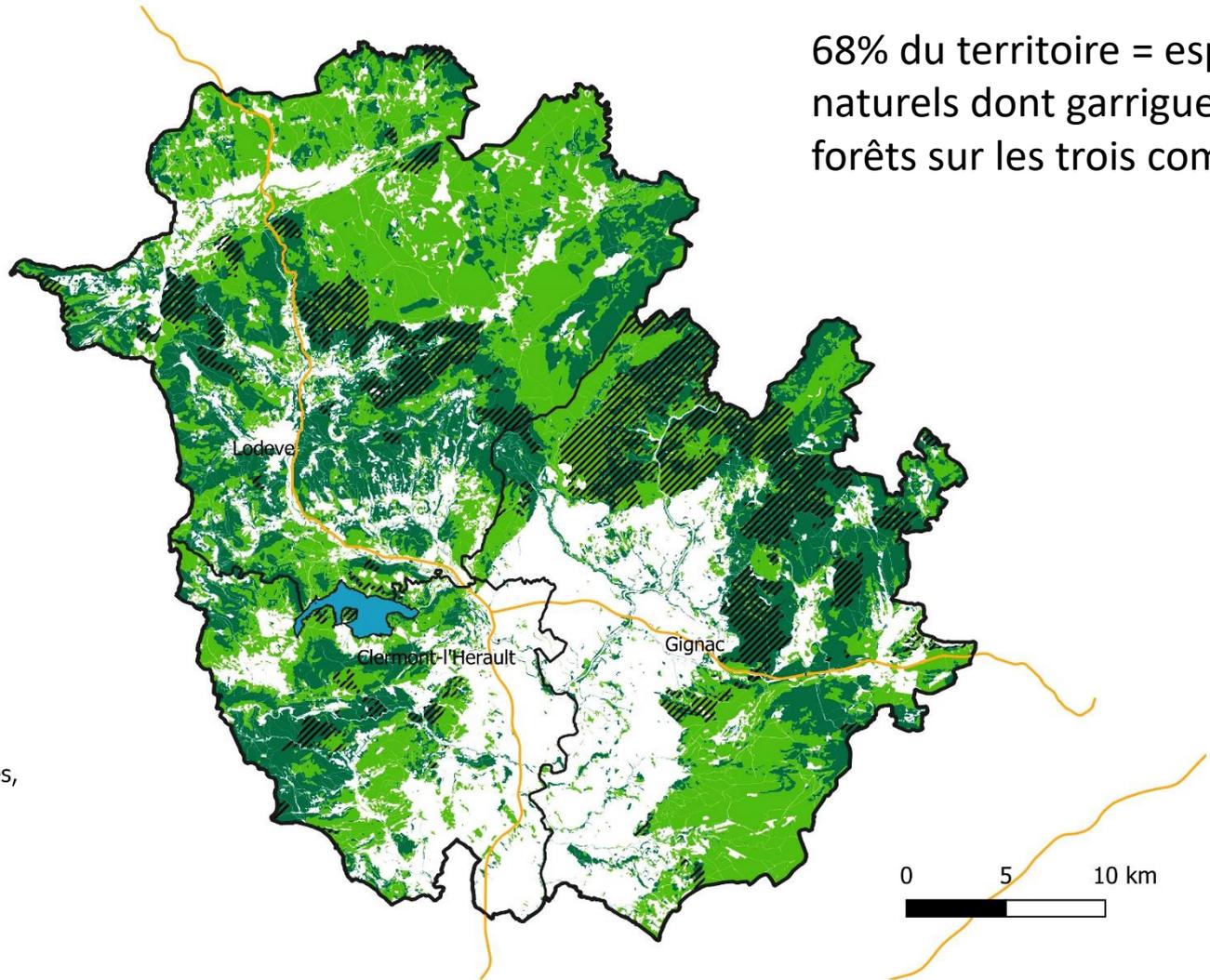
Répartition des
espaces naturels et
forestiers



■ PUBLIC ■ PRIVÉ

Légende

- Communes principales
- Salagou
- Limites intercommunalités
- Autoroute
- Pays Coeur d'Hérault
- Forêts publiques (domaniales, départementales)
- Occupation du sol (2015)
 - Forêts, ripisylves et bois
 - Garrigues et Maquis



68% du territoire = espaces
naturels dont garrigues et
forêts sur les trois comcom

Quelques mots sur la charte forestière

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels
1 > Une Charte appliquée	1 -Mettre en œuvre la Charte Forestière
2 > Une filière émergente à développer	2 - Valoriser et prendre en compte forêts et bois dans l'aménagement
	3 - Structurer une filière bois locale ouverte sur l'extérieur
	4 -Favoriser la mobilisation de bois et la gestion forestière
3 - Une forêt multifonctionnelle au service du bien commun (et du développement local)	5- Mieux intégrer la forêt dans les politiques environnementales

Action de sensibilisation, accompagnement de projets bois énergie

CFT : signée début 2020, jusque fin 2023

Quelques mots sur la charte forestière

Communes	Type d'approvisionnement	Lieu	Puissance
Sorbs	Granulés	Centre d'accueil latitude	55 KW
Roqueredonde	Plaquette	Centre Bouddhiste	500 KW
Soubes	Granulé	Chambres d'hôtes et habitation de M. l'Habitant	32 KW
La Vacquerie et St martin de Castries	Plaquette	Site expérimental d'architecture Cantercel	55 KW
Lodève	Granulé	Groupe scolaire	160 KW
Lodeve	Plaquette	Maison de retraite Ecureil et école	150 KW
Lodeve	Granulé	Pension de Famille	56 KW
Celles	Granulé	Mairie	35 KW
Celles	Granulé	Maison du Lac	60 KW
Pouzols	Granulés	Groupe scolaire	120 KW
Gignac	Granulés	Lycée agricole	112 KW
Montpeyroux	Plaquette		25 KW

Potentiel de développement : existence d'un marché,
besoin de structurer un approvisionnement local



OBSERVATOIRE BOIS ÉNERGIE OCCITANIE

PRÉSENTATION AU PAYS CŒUR D'HÉRAULT

Gwendoline WEILLER de l'association des collectivités forestières Occitanie Pyrénées Méditerranée

13 Avril 2022



COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE
UN RÉSEAU D'ÉLUS AU SERVICE DES ÉLUS



SOMMAIRE

- Les collectivités forestières Occitanie
- Bois local, bois énergie et approvisionnement
- L'observatoire bois énergie : retrouvez les cartographies et les chiffres de votre commune !

COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES OCCITANIE

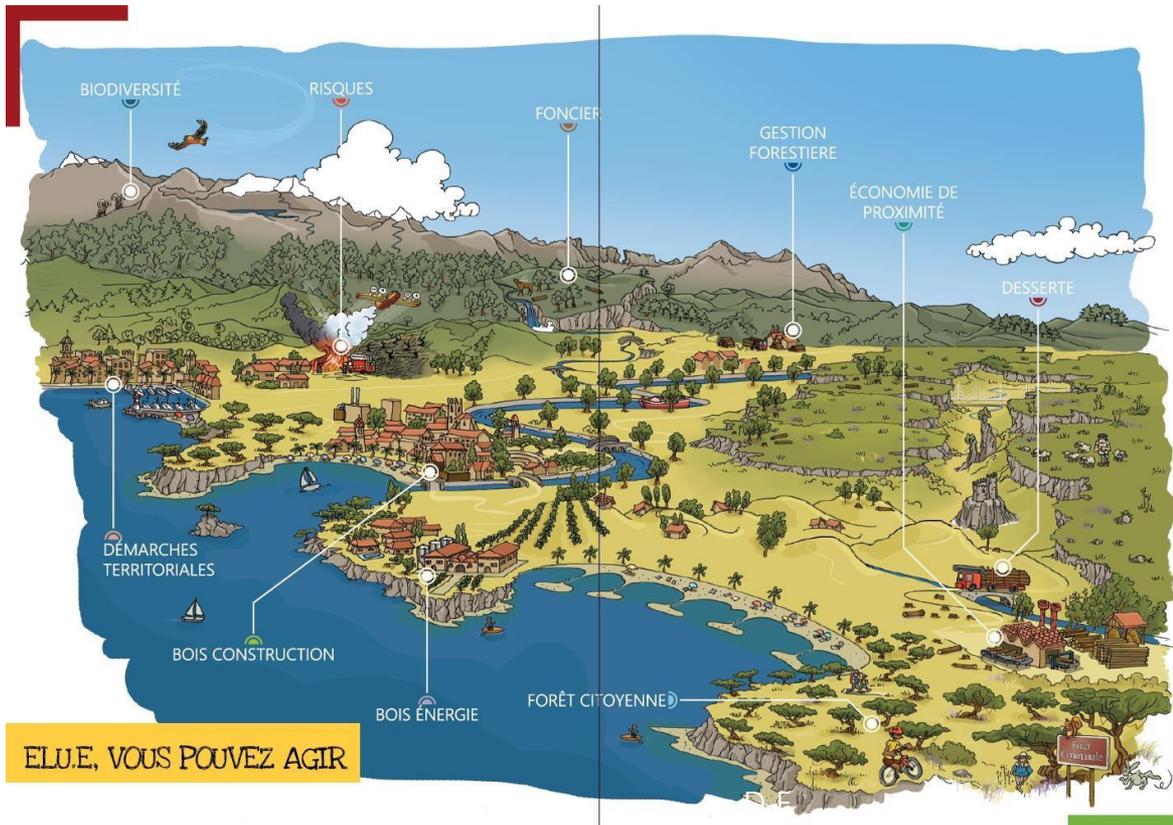
Les élus sont concernés par la forêt
dans l'exercice de leurs compétences de :



- Association de collectivités
- Adhérents : Communes et collectivités (propriétaires ou non de forêts)
- Rôle des Collectivités forestières
 - Politique : représentation et défense des intérêts des communes
 - Technique : accompagnement & conseil
- Réseau structuré à différents échelons
 - National, Massif, Régional, départemental (6 000 adhérents en France)

COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE

ELU, JE SUIS AMÉNAGEUR DU TERRITOIRE



La filière forêt bois est un atout pour mon territoire



- Aménager durablement son territoire



- Permettre une mobilisation accrue de la ressource forestière



- Promouvoir une bonne gestion sylvicole multifonctionnelle

COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES OCCITANIE PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

FORÊT ET BOIS ÉNERGIE AVEC DU BOIS LOCAL

► Intérêts

- Je valorise le bois ayant peu de valeur
- Je deviens autonome
- Je mets ma commune à l'abri des fluctuations du prix du baril
- Je fais des économies



► Comment ?

- Je mets en place des chaudières à bois
- Je m'implique dans la structuration de mon approvisionnement

COMBUSTIBLES BOIS, DE QUOI PARLE-T-ON ?

► A chaque usage son type de combustible

► Ecorces et plaquettes « vertes »: usage industriel /grosses chaufferies

► Plaquettes et copeaux: usage collectif /chaufferies moyenne puissance

► Granulés: Chaufferies individuelles chez les particuliers ou petits collectifs

► Bûches: Particuliers

Utilisés dans les chaudières automatiques

LE BOIS DECHIQUETE



LE GRANULE



LE BOIS BÛCHE



LES BRIQUETTES



LES SCIURES, COPEAUX ET ECORCES



FAUT-IL STRUCTURER L'APPROVISIONNEMENT AVANT D'INSTALLER LA(ES) CHAUFFERIE(S) OU L'INVERSE ?



COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE

ACHETER LE BOIS À UN FOURNISSEUR

POINTS

- ▶ Simple
- ▶ Ne demande aucune implication particulière
- ▶ Possibilité de mise en concurrence

POINTS FAIBLES

- ▶ Aucune maîtrise sur le long terme
- ▶ Aucune possibilité d'avoir l'assurance d'un impact sur le développement territorial
- ▶ Aucune possibilité d'avoir un impact croisé

- ▶ J'identifie mes besoins
 - ▶ Volume, qualité
 - ▶ Nombre et périodes de livraisons
 - ▶ Etc.
- ▶ Je bâti un cahier des charges croisé avec mon matériel
- ▶ Je consulte
- ▶ Je retiens un fournisseur

La contractualisation peut être de différentes durées

STRUCTURER L'APPROVISIONNEMENT DU TERRITOIRE

POINTS

- ▶ Permet d'avoir un impact sur le territoire
- ▶ Permet de traiter plusieurs problématiques en même temps
- ▶ Met à l'abri des fluctuations des prix
- ▶ Priorise l'orientation des bois

- ▶ J'identifie les leviers
- ▶ J'identifie mes besoins
- ▶ J'identifie la ressource
- ▶ J'identifie la structuration nécessaire et mon niveau d'implication
- ▶ Je mets en œuvre

POINTS FAIBLES

- ▶ Demande une volonté politique affirmée
- ▶ Demande une implication plus forte à tous les niveaux

LA RESSOURCE ET SA MOBILISATION

- ▶ Ai-je de la ressource sur mon territoire ?
- ▶ Quel type de ressource ?
 - ▶ Forêt
 - ▶ Bois de tailles, Bois de récupération (déchetteries, etc...), déchets d'industrie du bois
- ▶ Ai-je des intérêts de mutualisation ?
 - ▶ Bois de récupération de taille
 - ▶ Refus de criblages, etc...
- ▶ Quelle quantité est mobilisable ? => Etude ressource nécessaire ?
- ▶ A quel prix ?

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES FORESTIERES

- ▶ Aide à la réflexion sur la structuration globale de la filière
- ▶ Accompagnement à la structuration de l'approvisionnement
- ▶ Lien avec les partenaires forestiers si besoin

- ▶ Mission Chaleur renouvelables : aide au montage complet du projet

L'OBSERVATOIRE, UNE BASE DE DONNÉES INÉDITE SUR LA FILIÈRE BOIS ÉNERGIE



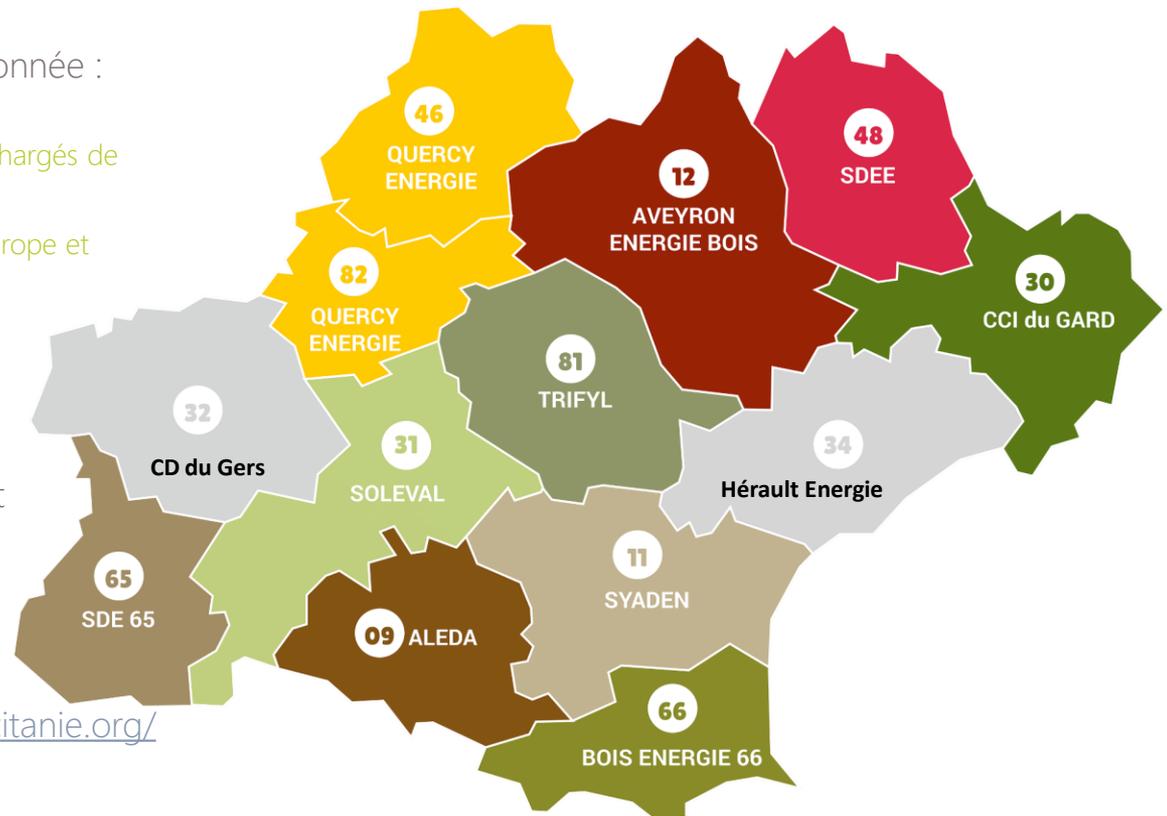
COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE
UN RÉSEAU D'ÉLUS SERVICE ÉLUS

...SE BASANT SUR UN RÉSEAU D'ACTEUR RÉGIONAL SUR LE TERRAIN

- ▶ Administre et améliore la base de donnée :
Collectivités Forestières Occitanie (et PACA)
- ▶ Complètent la base de donnée : 15 chargés de mission chaleur renouvelable
- ▶ Co-financent : ADEME, DRAAF, région, Europe et Collectivités Forestières Occitanie

Vos référents pour tout projet
bois-énergie !

Contactez les : <https://boisenergie-occitanie.org/>



COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE

LE SITE INTERNET : LA VITRINE DE TOUTES LES DONNÉES SUR LE BOIS ÉNERGIE

Base de donnée collaborative



ID	Commune	Projet	Statut	Statut	Statut	Statut	Statut
30	ARFESA	ETEC (Energie Thermique et Electrique)					
31	ARFESA	ETEC (Energie Thermique et Electrique)					
32	BANUS-BANUS	ETEC (Energie Thermique et Electrique)					
33	BONASSOU	ETEC (Energie Thermique et Electrique)					
34	BONASSOU	ETEC (Energie Thermique et Electrique)					
35	BONASSOU	ETEC (Energie Thermique et Electrique)					
36	BONASSOU	ETEC (Energie Thermique et Electrique)					
37	BONASSOU	ETEC (Energie Thermique et Electrique)					
38	BONASSOU	ETEC (Energie Thermique et Electrique)					
39	BONASSOU	ETEC (Energie Thermique et Electrique)					
40	BONASSOU	ETEC (Energie Thermique et Electrique)					

Financeurs
ADEME, région,
DRAAF,
département

Administrateurs :
Collectivités
forestières
Occitanie

Site du réseau bois énergie



www.boisenergie-occitanie.org

Une base de données pour recenser les informations et caractéristiques de toutes les installations Bois-énergie en services et en projets en Occitanie.

- Chaufferies bois
- Plateformes bois
- Fournisseurs

Un site internet pour comprendre de l'évolution de la filière : analyses techniques, économiques et spatiales en temps réel. Et de nombreux outils

Cartographie Simulateur Liste appels d'offres Quizz bois énergie

COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE

LE SITE INTERNET POUR RÉPONDRE À TOUTES VOS QUESTIONS !

www.boisenergie-occitanie.org



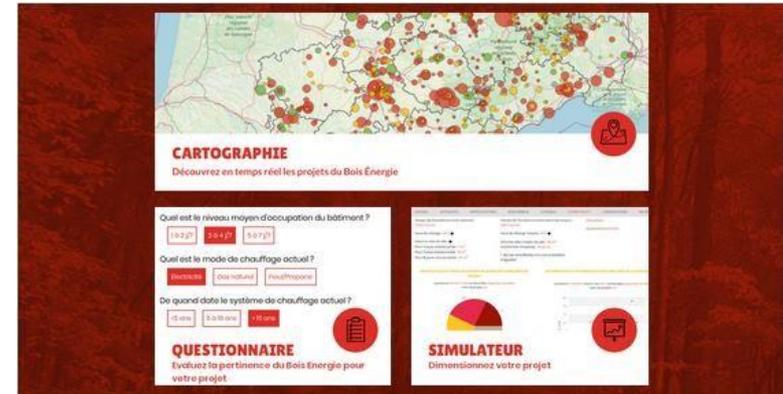
LE RÉSEAU RÉGIONAL D'ANIMATION ET DE PROMOTION DU BOIS-ÉNERGIE EN OCCITANIE

Afin de promouvoir et développer l'utilisation du bois comme source d'énergie sur la région Occitanie, l'ensemble du territoire est couvert par un réseau de maillon Bois-Énergie pour :

- Une information et conseils objectifs, indépendants et gratuits sur le bois-énergie
- L'opportunité technique et économique
- Une aide aux démarches administratives
- Le suivi des chauffages en fonctionnement
- La structuration des filières d'approvisionnement



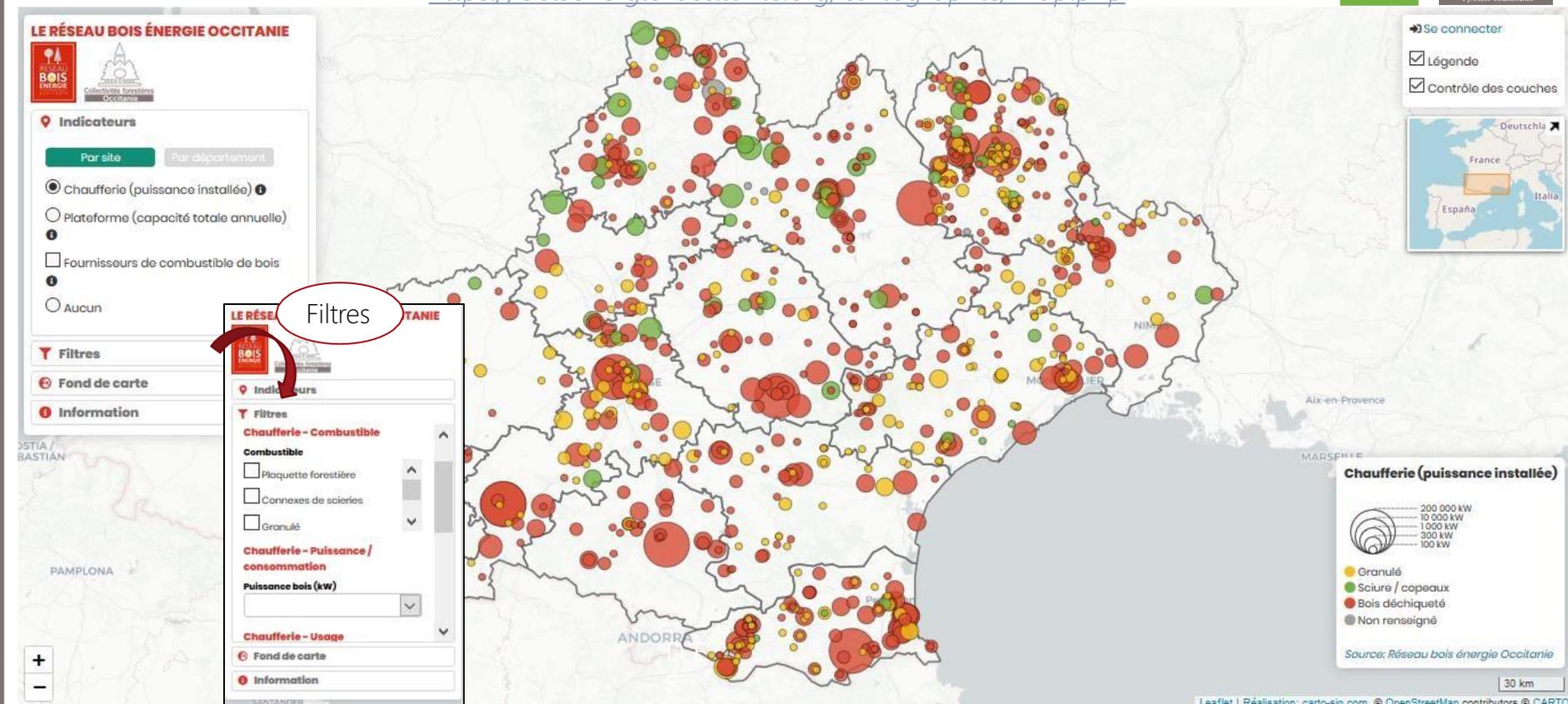
CONTACTEZ LES MAILLONS BOIS-ÉNERGIE



COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE

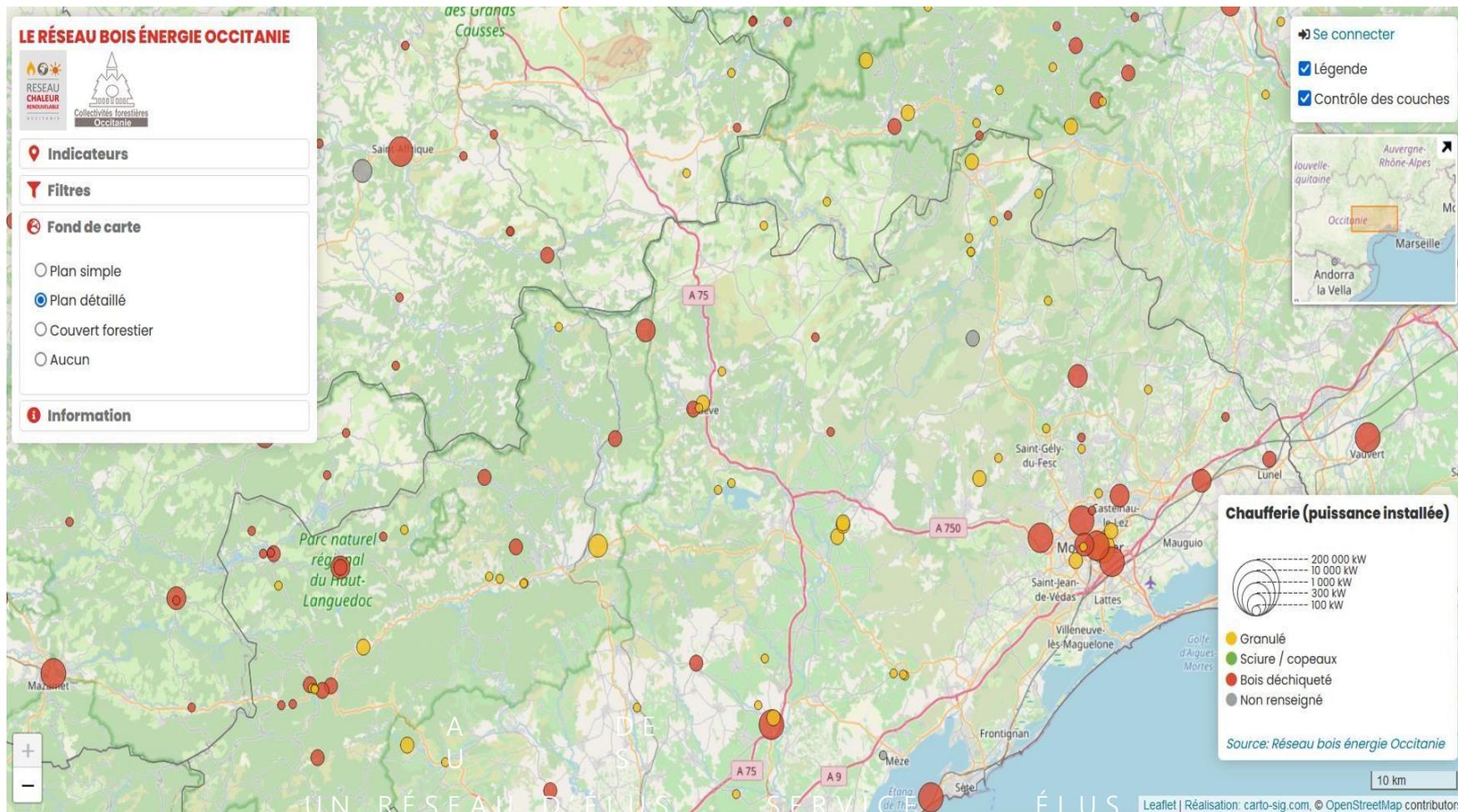
UNE CARTOGRAPHIE EN LIGNE MISE À JOUR EN TEMPS RÉEL

<https://boisenergie-occitanie.org/cartographie/map.php>



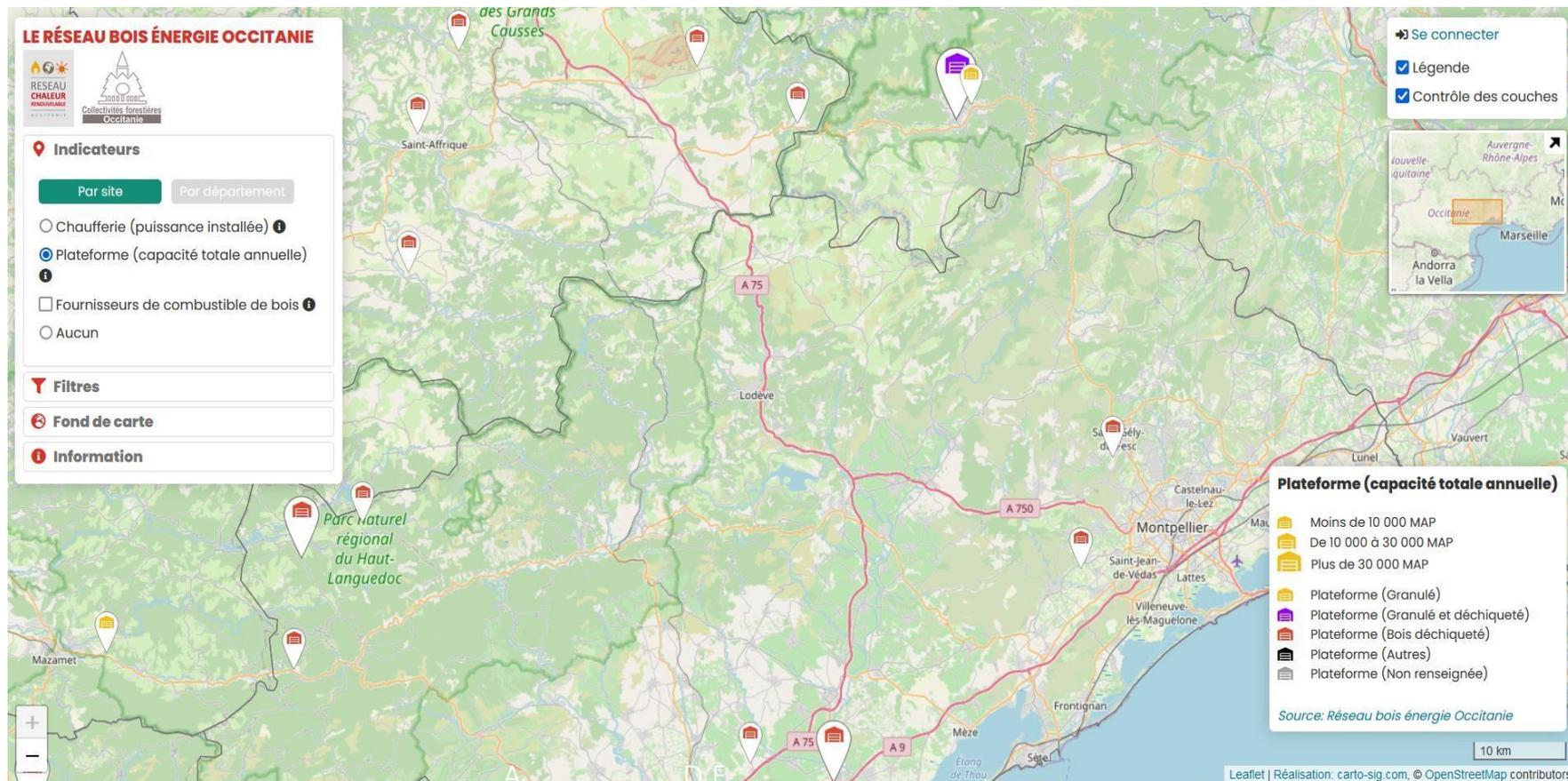
UN RÉSEAU D'ÉLUS SERVICE ÉLUS

UNE CARTOGRAPHIE EN LIGNE MISE À JOUR EN TEMPS RÉEL



COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE

CARTOGRAPHIE - PLATEFORMES



COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE

LES DONNÉES : RÉALISATIONS EN COURS

Plus de 2000 installations enregistrées dans la base de données depuis 2012 :

⇒ 1092 chaufferies automatiques en fonctionnement recensées en Occitanie en 2022.

⇒ Pour le Pays Cœur d'Hérault :



13

Chaufferies bois en fonctionnement



1,4

Puissance bois installée (MW)



808

tonnes /an consommées

LES PROCHAINES FORMATIONS

Rendez-vous sur www.collectivitesforestieres-occitanie.org



AVR
21
jeu

Webinaire : L'Observatoire bois énergie au service des maîtres d'ouvrage
Avr 21 @ 10 h 00 min – 12 h 00 min

AVR
22
ven

Webinaire : On vous OFFRE les biens vacants et sans maitre !
Avr 22 @ 14 h 00 min – 15 h 30 min

AVR
27
mer

Webinaire : Comment inscrire la filière forêt bois dans mon projet de territoire ?
Avr 27 @ 17 h 30 min – 19 h 00 min

AVR
29
ven

Webinaire Comment concilier gestion forestière et protection de la ressource en eau ?
Avr 29 @ 14 h 00 min – 15 h 30 min

MAI
3
mar

Webinaire : Elu, je construis mon projet en intégrant du bois local.
Mai 3 @ 17 h 30 min – 19 h 00 min

MAI
6
ven

Webinaire : Comment mettre en œuvre les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) dans ma commune?
Mai 6 @ 17 h 30 min – 19 h 00 min

MAI
10
mar

AG COFOR 48 @ Ispagnac (48)
Mai 10 @ 17 h 00 min – 19 h 30 min

MAI
11
mer

Webinaire : Elu, je facilite l'accès aux massifs forestiers de mon territoire
Mai 11 @ 17 h 30 min – 19 h 00 min

MAI
13
ven

Webinaire : Prendre la main pour réaliser un projet Public/privé
Mai 13 @ 14 h 00 min – 16 h 30 min

L'Observatoire bois énergie au service des maîtres d'ouvrage

PROGRAMME

L'observatoire bois énergie présente de nombreux outils accessibles aux maîtres d'ouvrages pour leur permettre de développer les chaufferies bois énergie et structurer l'approvisionnement sur leur territoire.

Nous présenterons ces outils et échangerons sur les manières de développer la filière en Occitanie.

Judi 21 avril 2022 de 10h à 12h

Rendez-vous en ligne : un lien de connexion vous sera adressé à J-7 de l'événement

Public : Élus, maîtres d'ouvrages et techniciens des collectivités

Inscription gratuite via le lien ci-dessous :

Inscription

A PROPOS DU WEBINAIRE

Hérault Energies et son accompagnement



Hérault Energies – 25 agents au service des collectivités locales

Service administratif
8 agents

Service technique
8 agents

Service Maîtrise de l'énergie
9 agents



Service Maîtrise de l'énergie

- 1 Directeur technique
- 1 Assistante de Direction
- 1 Chargée des concessions
- 1 Coordinatrice groupement achats d'énergies
- 5 Techniciens spécialisés



Réseau de bornes de véhicules électriques

GEP

Organisation de la rénovation énergétique des bâtiments

GTB/GTC

Gestion à distance des bâtiments



Développement des Energies Renouvelables

HERable : Contrat Opérateur Territorial

 **HERable** : Hérault Renouvelable

1^{er} contrat territorial national signé par l'ADEME avec le syndicat Hérault Energies
Contrat signé pour une période de 3 ans : **Janvier 2017 - Janvier 2020**

>> Signature d'un deuxième contrat HERable avec l'ADEME
Sur une période de 3 ans : **Juin 2021 – Juin 2024**

Ce dispositif vise à soutenir le développement de la production de chaleur à partir de 3 énergies renouvelables :



Bois énergie



Géothermie



Solaire thermique

2 techniciens en poste actuellement : **Simon Pelissier et Pierre Fidalgo**

Mission Chaleur



L'Ademe, la Région Occitanie et l'Union européenne financent une Mission chaleur renouvelable sur le territoire de l'Hérault afin de promouvoir le développement des énergies renouvelables thermiques (bois, géothermie et solaire thermique).



La mission chaleur accompagne les maîtres d'ouvrage privés et publics dans l'élaboration de leurs projets recourant aux **énergies renouvelables thermiques** :

Donner des informations et des conseils objectifs et gratuits sur la chaleur renouvelable

Etudier l'opportunité technique et économique d'une installation pour produire du chaud et/ou du froid et/ou de l'ECS

Accompagner la mise en œuvre de projets chaleur renouvelable de qualité

Conseiller les porteurs de projets sur les aspects juridiques et financiers

Contribuer à la structuration des filières d'approvisionnement bois énergie

Effectuer le suivi des installations en fonctionnement

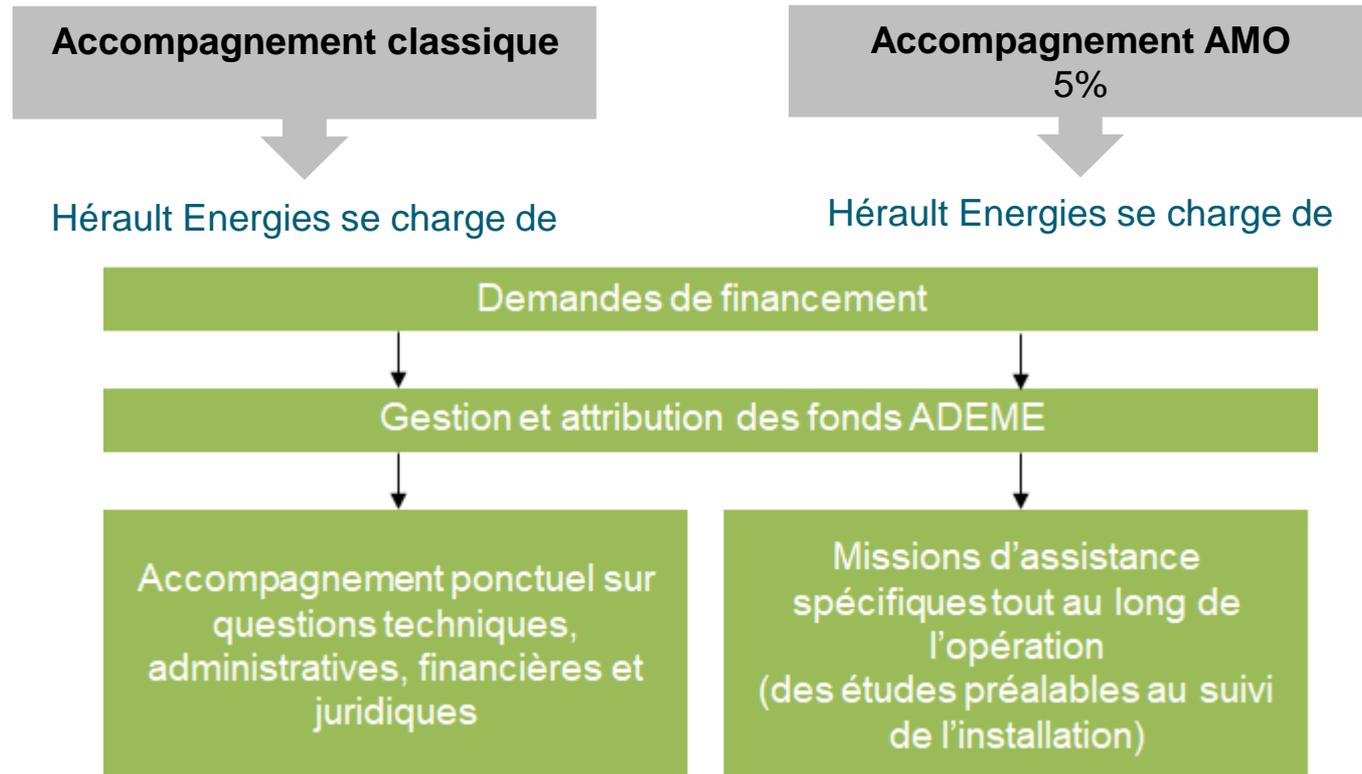
Être conseillé **gratuitement** sur un projet faisant appel aux **énergies renouvelables thermiques** (bois énergie, géothermie ou solaire thermique).



Une technicienne en poste actuellement : **Marion Vernhet**

Accompagnement

2 types d'accompagnements



Vous avez un projet?

Contactez-nous pour connaître le niveau de subventions envisageables

Le bois énergie

Une énergie abondante et économique

Le bois-énergie désigne l'utilisation du bois en tant que combustible, employé sous différentes formes pour de la production de chaleur et/ou d'eau chaude sanitaire :

- plaquettes forestières,
- granulés,
- bûches...

Les projets bois concernent :

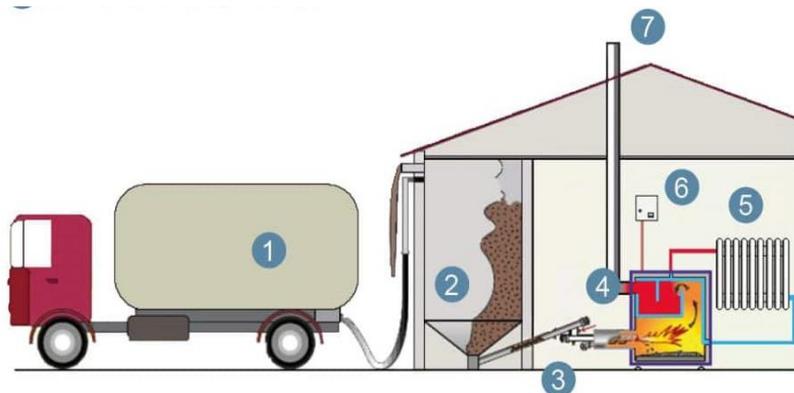
- Les installations alimentant un ou plusieurs bâtiments d'une même entité (chaufferie dédiée ou réseau technique)
- Les réseaux de chaleur à l'échelle d'une commune ou d'une agglomération auxquels se raccordent plusieurs bâtiments (au moins 2 abonnés différents)



Le bois, une énergie présente en abondance et non délocalisable. La forêt couvre 42% de la superficie du département de l'Hérault et le volume de bois sur pied augmente chaque année, puisque les trois quarts de la croissance annuelle ne sont actuellement pas exploités.

Le bois énergie

Approvisionnement en combustible:



- 1 CAMION SOUFFLEUR DE GRANULES
- 2 SILO DE STOCKAGE
- 3 CONVOYAGE DES GRANULES
- 4 CHAUDIERE
- 5 EMETTEUR DE CHAUFFAGE
- 6 REGULATION
- 7 EVACUATION FUMEE

Deux types de stockage :

1) Silo géotextile

2) Pièce de réserve



La géothermie

Chauffage, rafraîchissement et eau chaude sanitaire

La géothermie repose sur la valorisation de la chaleur de la terre comme source énergétique. La technique la plus répandue permet d'extraire la chaleur contenue dans le sol à faible profondeur (grâce à des sondes) ou dans l'eau des nappes souterraines, puis d'élever ou d'abaisser sa température au moyen d'une pompe à chaleur.

Les projets géothermie concernent :

- Le chauffage de tous types de bâtiments du petit collectif au tertiaire
- Possibilités de refroidissement quasi-gratuites en été avec le système d'échange avec le sous-sol



1) Des coûts de fonctionnement très limités

Le coût de fonctionnement est très bas, en particulier lorsqu'elle est utilisée en rafraîchissement du bâtiment.

2) Une énergie fiable et continue

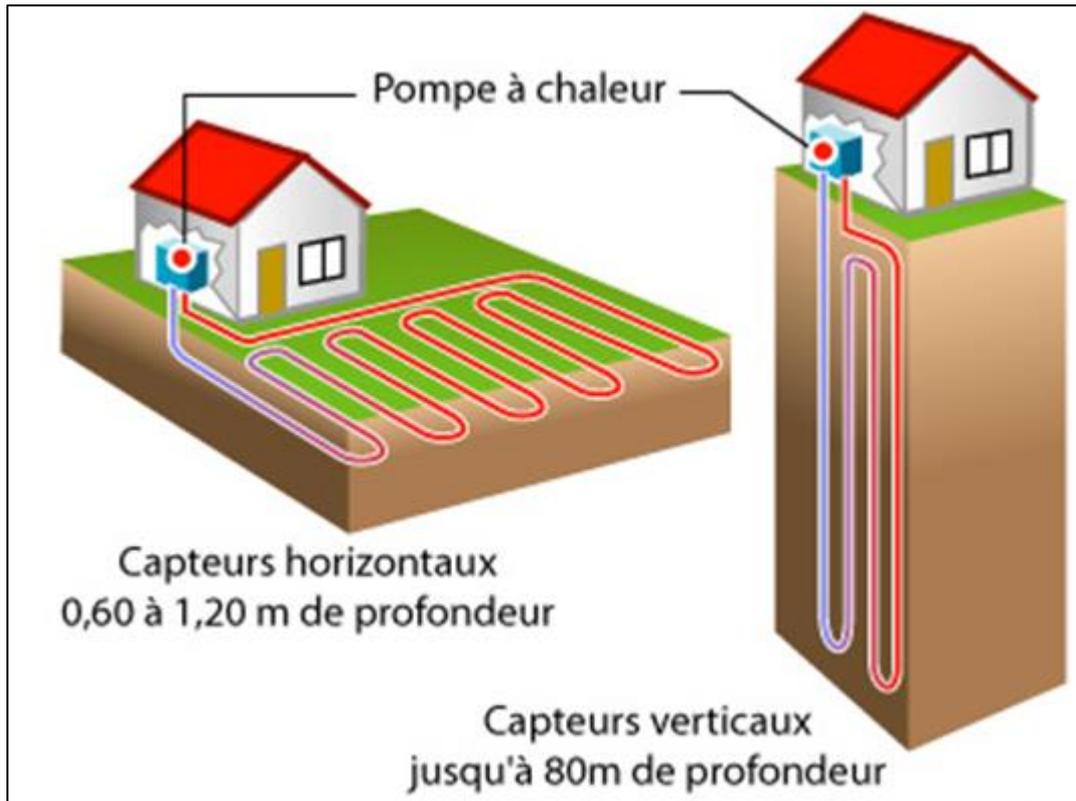
Avec une régularité et une disponibilité 24h/24 et 7j/7, la chaleur, présente pratiquement en tout lieu, ne nécessite pas de stockage spécifique.

3) Une énergie pérenne et gratuite

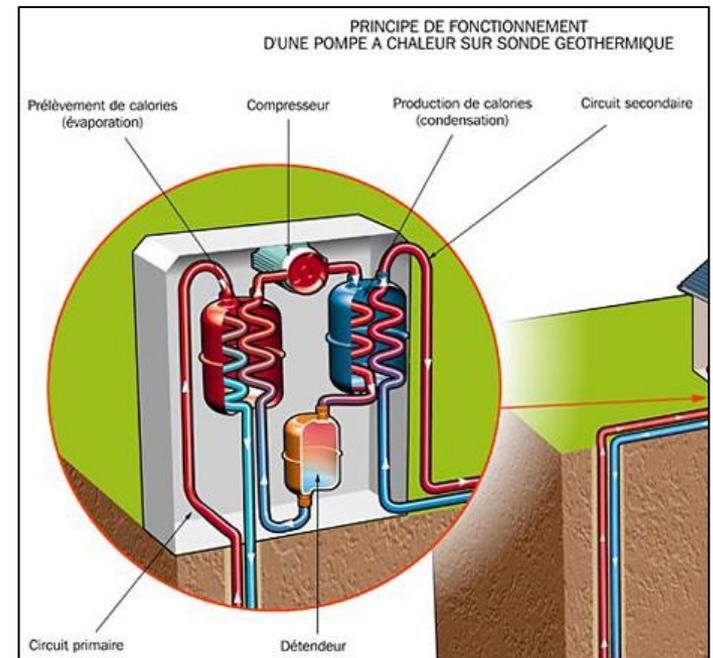
Contrairement aux énergies fossiles, elle est accessible et n'est donc pas soumise aux fluctuations des marchés.

La géothermie, comment ça marche?

Deux types de procédés : horizontal et vertical



Principe de fonctionnement d'une pompe à chaleur sur sonde géothermique



Le centre de la Terre renferme des quantités considérables d'énergie, inépuisables à l'échelle humaine. Cette ressource est connue depuis l'antiquité (notamment pour le thermalisme), et son potentiel pour répondre à nos besoins en fait aujourd'hui un fort potentiel.

Le solaire thermique

Une source d'énergie gratuite et inépuisable

L'énergie solaire thermique peut alimenter conjointement le chauffage d'un bâtiment et sa production d'eau chaude sanitaire grâce à des capteurs qui transforment le rayonnement solaire en chaleur.

Celle-ci est stockée dans un ballon équipé d'un appoint et alimente les points de puisage en eau chaude sanitaire.

Les projets solaire thermique concernent :

- Les besoins importants et réguliers en eau chaude sanitaire et chauffage tel que les maisons de retraite ou EHPAD, les hôtels, les campings, les piscines...



1) 50% en moins sur la facture

Le soleil est une énergie gratuite, un investissement qui permet de réduire considérablement les charges de fonctionnement

2) Réduction des frais de maintenance

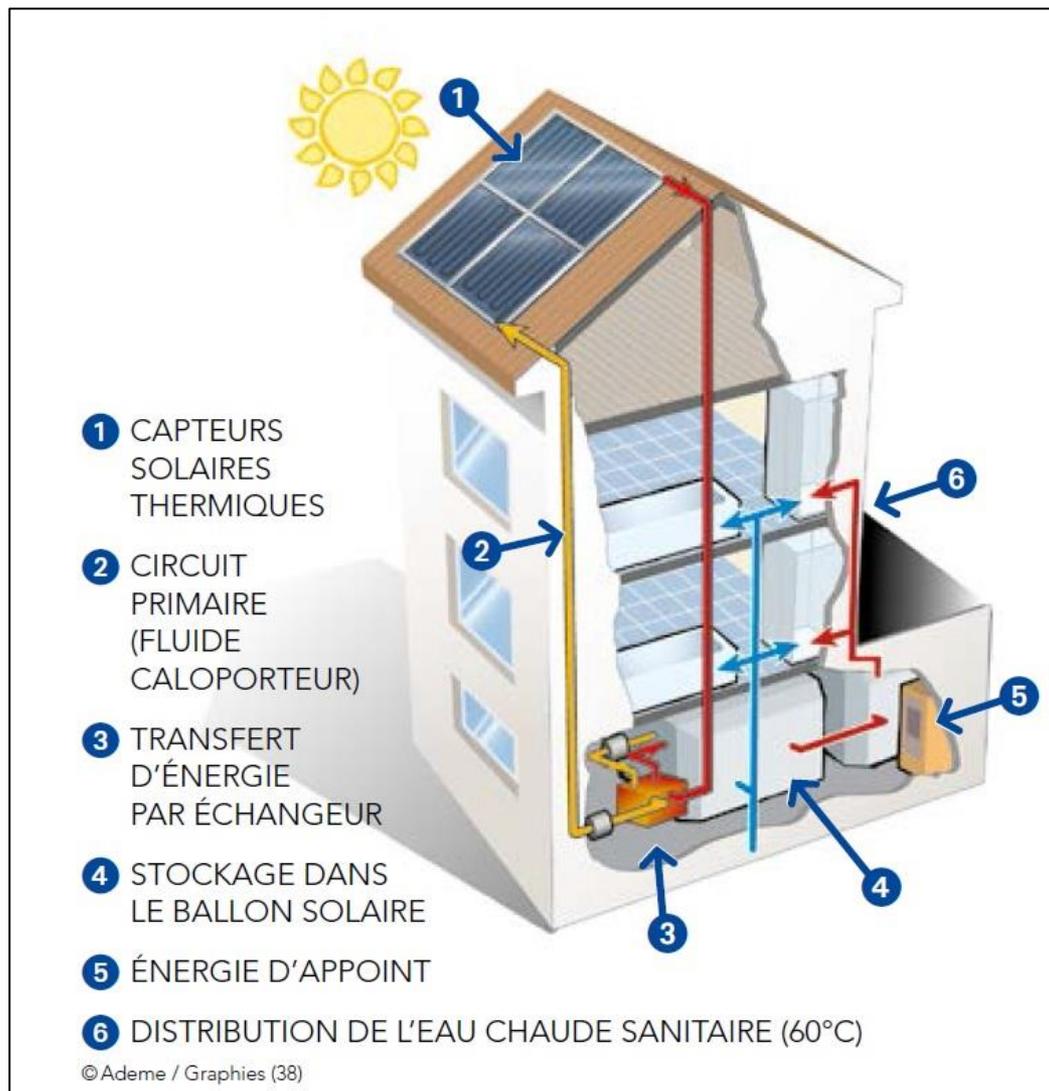
Si l'entretien ne doit pas être négligé, les frais de maintenance et donc de fonctionnement sont relativement réduits par rapport à une autre installation

3) Agir pour l'environnement

10m² de capteurs solaires thermiques = Émission d'1 tonne de CO₂ en moins

Le solaire thermique, comment ça marche?

Un procédé simple



LE +

Le Département de l'Hérault bénéficie d'un ensoleillement omniprésent, abondant, gratuit, renouvelable et exempt d'émission de carbone.

Vos contacts



>> **Simon PELISSIER, Conseiller en énergie HERable**

04 67 09 01 02- s.pelissier@herault-energies.fr

>> **Pierre FIDALGO, Conseiller en énergie HERable**

04 67 09 22 35 - p.fidalgo@herault-energies.fr

>> **Marion VERNHET, Chargée de mission Chaleur Renouvelable**

04 67 09 22 30 – m.vernhet@herault-energies.fr

www.herault-energies.fr



AIDES REGION

Thematique Chaleur Renouvelable





DISPOSITIF ETUDE ENERGIE RENOUVELABLE / EFFICACITE ENERGETIQUE

Aides aux Etudes de faisabilité / Audits énergétiques

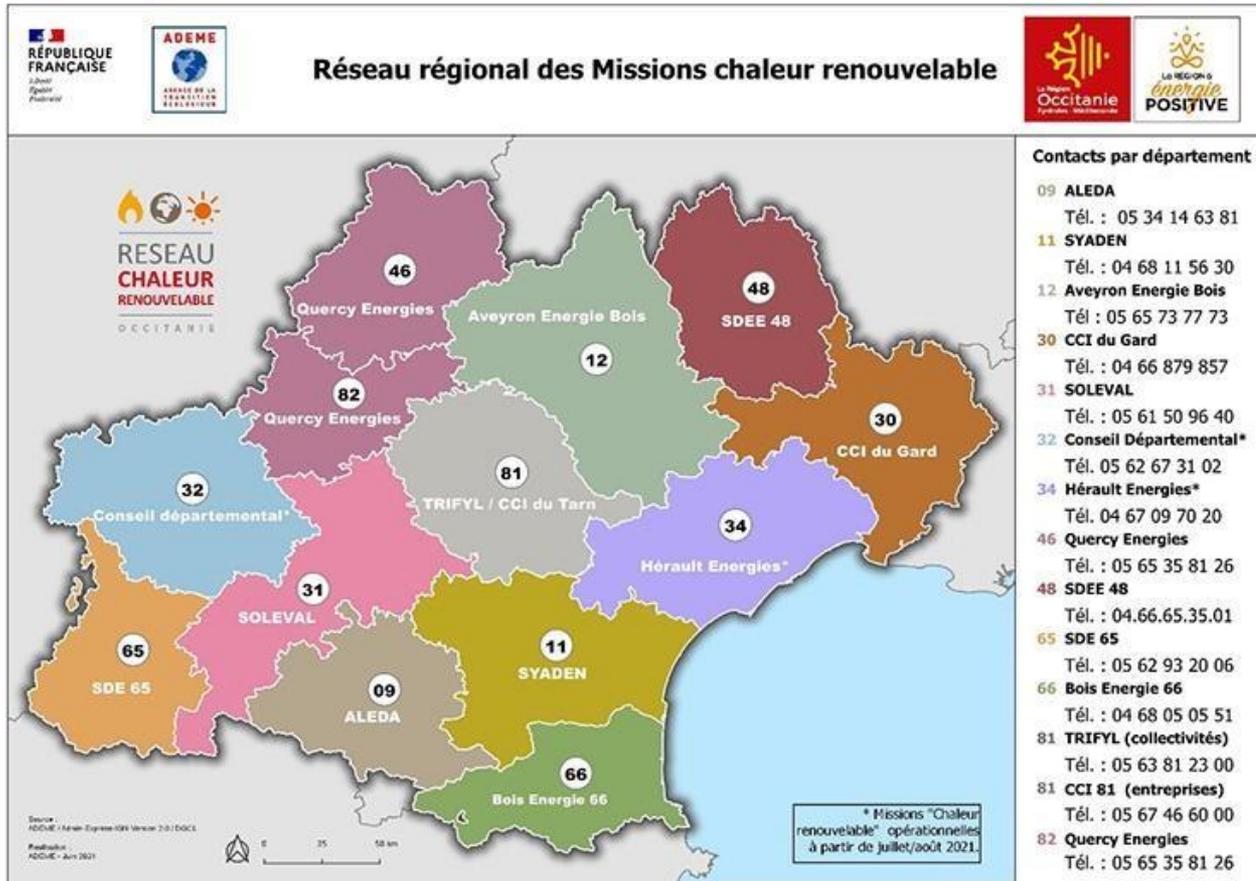
Bénéficiaires : Collectivités, EPCI, Entreprises, Association

Aide Région max : 50 % du coût de l'étude dans le respect du max d'aides publiques

Critères d'éligibilités et Modalités :

- Domaines concernés : Bois Energie, Solaire Thermique, Géothermie, Réseau de chaleur, Méthanisation, Photovoltaïque en autoconsommation, efficacité énergétique, réhabilitation de bâtiments publics
- Respect des cahiers des charges ADEME-Région.
- Qualification RGE ou Références dans le domaine concerné par l'étude

ANIMATION CHALEUR RENOUVELABLE



DISPOSITIFS CHALEUR RENOUVELABLE

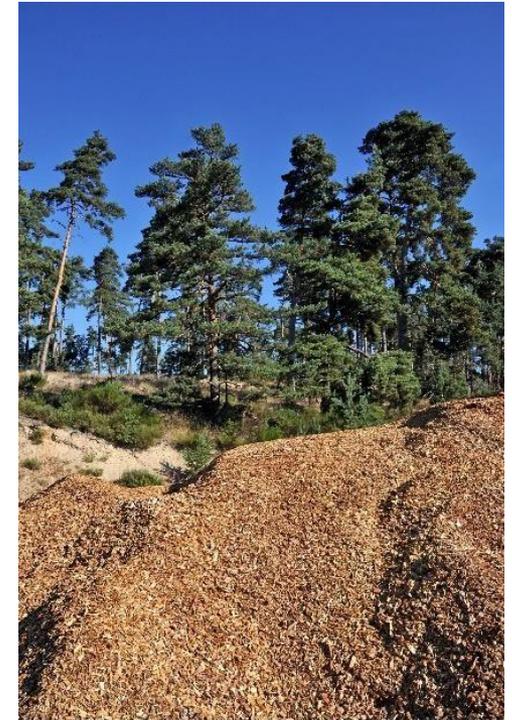
Chaufferie Bois Energie

Bénéficiaires : Collectivités, EPCI, Entreprises, Association

Aide régionale max : 50 % du surcoût par rapport à une solution de référence dans le respect du max d'aides publiques

Critères d'éligibilités et Modalités :

- Etude de faisabilité exigée pour puissance > 200 kW ou Analyse d'opportunité réalisée par Mission Chaleur Renouvelable pour les puissances inférieures.
- Dépenses éligibles : Chaudière et accessoires, Silo, Hydraulique Primaire, Génie civil, Electricité, Maitrise d'Œuvre
- Dépenses inéligibles : Chaudière d'appoint, Distribution hydraulique et émetteurs de chaleur
- Suivi énergétique de la production de la 1ere année exigé au versement du solde.



Trebois - Palaise - Région Occitanie

DISPOSITIFS CHALEUR RENOUVELABLE

Géothermie minime importance

Milieu d'extraction: PAC sur Champs de sondes, Nappe Aquifère, Eau de mer, ou sur Eaux usées

Bénéficiaires : Collectivités, EPCI, Entreprises, Association

Aide régionale max : 50 % du surcoût par rapport à une solution de référence dans le respect du max d'aides publiques

Critères d'éligibilités et Modalités :

- Etude de faisabilité exigée.
- Durée minimale de fonctionnement de la PAC : 1000 h à puissance nominale
- COP minimum, qté énergie extraite du sous-sol minimum suivant les technologies
- TRT pour projet avec forage > 1000 m
- Dépenses éligibles : Forage et sondes, PAC et accessoires, Hydraulique Primaire, Génie civil, Electricité, Maitrise d'Œuvre
- Dépenses inéligibles : Chaudière d'appoint, Distribution hydraulique et émetteurs de chaleur
- Suivi énergétique de la production de la 1ere année exigé au versement du solde.



DISPOSITIFS CHALEUR RENOUVELABLE

Solaire Thermique

Bénéficiaires : Collectivités, EPCI, Entreprises, Association

Aide régionale max : 50 % du coût dans le respect du max d'aides publiques

Critères d'éligibilités et Modalités :

- Etude de faisabilité exigée pour surface > 25m².
- Productivité annuelle minimale de 450 kWh/m².an
- Capteurs certifiés Solar Keymark ou CSTB
- Schéma hydraulique conforme aux recommandations SOCOL
- Mise en service dynamique de l'installation
- Suivi énergétique de la production de la 1ere année exigé au versement du solde.



REPARTITION DES DOSSIERS REGION

Energies Renouvelables

Depts 31 - 32 - 46 - 65 - 81 - 82 : Francois OLASZ

Depts 12 - 30 - 34 - 48 : Wilfried HACHET

Depts 09 - 11 - 66 : Magali MISTRAL

Energies Coopératives et Citoyennes

Depts 09 - 12 - 31 - 32 - 46 - 65 - 81 - 82 : Bénédicte RIEY

Depts 11 - 30 - 34 - 48 - 66 : Solen LE ROUX

AAP Nowatt (suivi des dossiers)

Depts 09 - 31 - 32 - 46 - 65 - 81 - 82 : Julien DUVIGNACQ

Depts 11 - 12 - 30 - 34 - 48 - 66 : Fabrice LAMOUREUX

Guichets Rénov'Occitanie

Depts 09 - 12 - 31 - 32 - 46 - 65 - 81 - 82 : Sébastien LAURENS

Depts 11 - 30 - 34 - 48 - 66 : Julie FOURNIE

Mobilisation des pros, toute la Région : Julien DUVIGNACQ

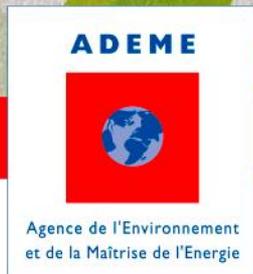
Hydrogène : AAP Ecosystèmes H2 + Mobilité Professionnelle H2

Depts 09 - 12 - 31 - 32 - 46 - 65 - 81 - 82 : Charlyne RIBEYROLLES

Depts 11 - 30 - 34 - 48 - 66 : Wilfried HACHET

Corridor H2 : toute la Région : Charlyne RIBEYROLLES

LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DES ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES



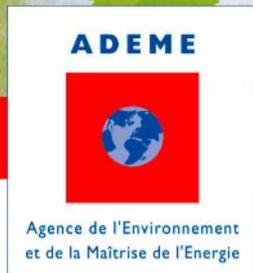
**Un nouveau dispositif au service de la loi
transition énergétique sur les territoires**



Les contrats de développement des énergies renouvelables thermiques

Ces contrats ont pour objectif

- › Le développement maîtrisé de **toutes les filières EnR** sur un territoire
- › Le montage de projets de **qualité** sur toute la chaîne de valeur
- › La réalisation de programmes **ambitieux**
- › Éviter les **aléas** (notamment la volatilité du coût de l'énergie...)
- › Simplifier l'obtention des **financements**
- › De faire des EnR une **solution de base** pour tous les projets



Aides aux Études en faveur de la transition écologique et énergétique

- › Bénéficiaires : Collectivités, EPCI, entreprises et associations
- › Aide maximale : Jusqu'à 70 % du montant de l'étude
- › Critères d'éligibilité et modalités :
 - Etude de faisabilité dans les domaines du Bois Energie, du Solaire Thermique, de la Géothermie, des Réseau de chaleur ENR, de la récupération de la chaleur fatale, ou réalisation de TRT (Géothermie)
 - Respect des cahiers des charges ADEME - Région
 - Qualification RGE ou Références dans le domaine concerné par l'étude



Aides aux Investissements chaufferies bois énergie

- › Bénéficiaires : Collectivités, EPCI, entreprises et associations
- › Aide maximale : Forfaitaires, jusqu'à 320 €/MWh en sortie de chaudière bois
- › Critères d'éligibilité :
 - Contraintes relatives aux caractéristiques propres de la chaudière (rendements, qualité de l'air et des émissions).
 - Si la chaudière bois doit faire plus de 200 kW → Etude de faisabilité
 - Au moins 1 qualification RGE entre le BET sélectionné pour l'étude de faisabilité, le BET pour la maîtrise d'œuvre, et l'entreprise réalisant les travaux.
 - Mise en place d'un compteur de chaleur.
 - Mise en place d'un système de télégestion.
 - Elaborer un plan d'approvisionnement biomasse / des exigences sur le bois employé.

ADEME

Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Aides aux Investissements géothermie

- › Bénéficiaires : Collectivités, EPCI, entreprises et associations
- › Aide maximale : Forfaitaires, en fonction de l'énergie en entrée de PAC
- › Critères d'éligibilité :
 - Contraintes relatives aux caractéristiques propres de la PAC (COP, SCOP, ...).
 - Etude de faisabilité.
 - Au moins 1 qualification RGE entre le BET sélectionné pour l'étude de faisabilité, le BET pour la maîtrise d'œuvre, et l'entreprise réalisant les travaux.
 - Critères des performance énergétique.
 - Mise en place d'un compteur de chaleur.
 - Mise en place d'un système de télégestion.
 - TRT pour projet avec forage 1000 m / essais de nappe.

ADEME

Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Aides aux Investissements solaire thermique

- › Bénéficiaires : Collectivités, EPCI, entreprises et associations
- › Aide maximale : 800 €/MWh solaire utile
- › Critères d'éligibilité :
 - Etude de faisabilité.
 - Exclusivement pour la production d'ECS.
 - Capteurs solaires thermiques vitrés à circulation de liquide certifiés.
 - Au moins 1 qualification RGE entre le BET sélectionné pour l'étude de faisabilité, le BET pour la maîtrise d'œuvre, et l'entreprise réalisant les travaux.
 - Une mise en service dynamique.
 - Respects des exigences sur le dimensionnement et les équipements de production (critères de productivité minimale, part des besoins utiles comblés par le solaire, ...
 - Instrumentation et suivi énergétique de la production.